

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 1641)

Rejeté

N° AC109

AMENDEMENT

présenté par

Mme Élisabeth Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 2 par la phrase :

« Ce rapport fait l'objet d'un débat dans chacune des chambres du Parlement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député.es de la France insoumise proposent de renforcer ce dispositif permettant une plus grande transparence quant aux rémunérations des principaux membres du Cojop.

Cet article va dans le bon sens : il permet aux commissions permanentes chargées des sports de l'Assemblée nationale et du Sénat de connaître sur une base annuelle les dix principales rémunérations des dirigeants Cojop 2030 et d'avoir un aperçu de l'activité du comité d'éthique, du comité des rémunérations et du comité d'audit prévus par ses statuts.

En février 2024, le parquet national financier a ouvert une enquête sur les conditions de la rémunération (270 000 euros bruts annuels hors prime jusqu'en 2020, de Tony Estanguet, président du Cojop de Paris 2024. En mars, sur France 2, une émission Complément d'enquête a dévoilé les

salaires des cadres dirigeants et leurs augmentations sans commune mesure à l'approche de l'évènement. La masse salariale globale du comité d'organisation s'élevait ainsi à 584,8 millions d'euros en décembre 2023, soit 115 millions de plus que ce qui était affiché dans le dossier de candidature, et soit 13 % de son budget total.

Notre groupe considère que ce rapport doit faire l'objet d'un débat dans les deux chambres, en ce que cette question des rémunérations revêt un caractère d'intérêt général.

En effet, dans un intervalle d'à peine six ans, notre pays aura accueilli par deux fois cette compétition internationale de grande ampleur. Alors que son organisation est extrêmement coûteuse (pour les JOP 2024, la Cour des comptes a conclu en un coût pour les finances publiques de 6,6 milliards d'euros, soit 3,3 fois plus que le coût initialement prévu) son impact sur la croissance économique est limité à seulement 0,07 point de PIB.

Or, le Cojop perçoit des financements publics, y compris de garanties financières en cas de déficit, de la part de l'État et des collectivités. Cela sera d'autant plus vrai pour 2030 puisque sur les 2,13 milliards d'euros du budget du COJOP (selon le dernier budget validé en octobre), on compte plus de 550 millions de financement public (362 millions pour l'État, 50 millions a priori pour chacune des régions). Cela représente un taux minimum de 26 % de financement public, contre 9 % en moyenne sur les candidatures pour les JOP de 2022 à 2026 !

De plus, le Cojop a traditionnellement toutes les difficultés du monde à respecter son budget. Pour 2024, à quatre mois des jeux Olympiques, il a par exemple sollicité la région Ile-de-France pour lui demander si elle pouvait prendre en charge financièrement les déplacements de 200 000 accrédités, dont des athlètes, soit un budget d'un peu moins de 10 millions d'euros.

La question des rémunérations doit d'autant plus être débattue au Parlement que les JOP reposent sur un modèle de travail déguisé et non rémunéré. Pour 2024, nous comptons près de 45 000 « volontaires », car le Cojop n'avait soit disant pas les moyens de payer trop de salariés. Ces bénévoles se sont déplacés et logés à leurs frais, alors même que les rémunérer au Smic horaire n'aurait représenté qu'environ 1 % du budget total des Jeux.